

TABLEAU
DES BIENFAITEURS ET FONDATEURS
DU COLLÈGE DE COMPIÈGNE (1).
(1608).

Document communiqué par M. Eug. de Labrunerie,

MEMBRE TITULAIRE.

Pour ne demeurer ingrate par la ville de Compiengne envers les biens faicteurs et fondateurs de ce qui apparoist du collège estably en icelle, mais plustost pour honorer leurs mémoires et mouvoir et inciter tant les ecclésiastiques, nobles, gens de justice, bourgeois que ung chacun des habitants d'icelle et tous aultres à suivre les traces de ces anciens donner et aulmosner s'il leur plaist de leurs facultes et moiens à l'accroissement et augmentation d'icellui mesme jusques a ce quil se puisse trouver fond suffisant pour y pouvoir admettre et entretenir gens de lettres régens et aultres personnes capables et de bonne vye et mœurs le tout à l'honneur de Dieu, instruction de la jeunesse et bien et utilité de la dicte ville maistre Emmanuel Thibault, advocat, Pierre Brugniart, procureur et bailly d'Ourcamps et Gilles Martin, bourgeois, Gouverneurs et atournéz de la dicte ville ont faict icy dresser ce tableau le second jour de may 1608.

Vénérable et discrete personne maistre Mathieu Bocheron vivant curé de l'église Saint-Jacques de Compiengne en l'année mil cinq cent soixante a donné la somme de cinq cens

(1) Archives de la Ville de Compiègne. GG. 60. Placard en parchemin. M S.

livres pour estre employé en l'achapt d'une maison et en icelle establir le collège de la dicte ville, à la charge néanmoins de chanter par les escolliers du dict collège chacun jour de relevée avant sortir du dict collège le *Salve Regina* avec trois oraisons l'une de la vierge Marie, l'autre *Venia Largitor*, et l'autre *Fidelium* à son intention et de ses parents et amis trespassés les dictes deniers avec autres deniers communs de la dicte ville ont esté employez par honorables hommes, maistre Jehan LeGal, advocat et Jehan de Saing bourgeois, cy-devant atournez et gouverneurs de la dicte ville à l'achapt de la moitié de la maison et hostel de Roye assise au dict Compiengne par eulx acquise au nom de la dicte ville de Compiengne de Hélye Séné et de Méline Charmolue sa femme par contract du neufviesme jour de may mil cinq cent soixante et onze.

Honorable homme maistre Jacques Charmolue, notaire et tabellion au dict Compiengne a donné à la dicte ville l'autre moitié de la dicte maison et hostel de Roye, pour estre employé au dict collège par contract du neufviesme may mil cinq cent soixante et onze.

Noble homme, maistre Noël Gambier Esleu pour le Roy au dict Compiengne, par contract du vingtroisième jour de novembre mil cinq cent soixante et quatorze passé entre luy et honorables hommes maistre Jehan Coffin, advocat, Simon Louvet, notaire, et Jehan Charmolue Bourgeois, lors atournez et gouverneurs de la dicte ville a donné a icelle ville la somme de deulx cents livres tournois de rente en trois partye à prendre sur les aides et tailles de la ville et eslection du dict Compiengne au long spécifiés au dict contrat pour estre employé à toujours à l'entretienement d'ung ou deulx régens qui seront nommés commis et installés desmys et destitués quand le cas y eschera par les dictes gouverneurs et leurs

successes assistés et par l'advis de Monseigneur le lieutenant de Monsieur le Bailly de Senlis et procureur du Roy au dict Compiengne, sans que autres : de quelque autorité préminence et quelques privilèges qui soict, y puissent directement ou indirectement aspirer ou prétendre aucun droit d'eslection, nomination, provision ou aultre disposition à la charge que les dicts gouverneurs assistés comme dessus et du procureur et greffier de la dicte ville seront tenuz à tout le moins une fois l'an assavoir le second jour de may reconnoistre et visiter l'exercice du dict collège, et ce qui sera à réformer, retrancher, corriger et disposer en icelui ; bref y donner tel ordre que l'instruction, institution, doctrine et conduite des escolliers étudiants, en icelui soict pure saincère à catholique et bien et deument continués et le dict jour seront donnés et distribués par le même en aulmones à l'intention du dict donateur, la somme de vingt-cinq livres tournois par les mains du recepveur au devant du dict collège çavoir, chacun pauvre douze deniers et auront le dict jour les écolliers relay et vacation d'estude et leur sera permis de jouer, et pour la vacation et visitation que feront les dessusdicts lieutenant, procureur du Roy, trois gouverneurs, procureur et greffier de la dicte ville leur est légué à chacun quarante sols, et au valet de la dicte ville pour les assembler, vingt sols qui font quinze livres en somme le tout pris sur les dits deux cents livres dont s'est chargé l'estat de la dicte ville pareillement des gaiges qui seront donnés aux dicts régens les quels gaiges toutes fois seront subjects à diminution, réduction ou augmentation et selon l'advis des dicts gouverneurs à la charge que les dicts gouverneurs et régens seront tenus faire dire par les escolliers du dict collège par chacun jour du matin a haulte voix teste nue, *Pater Noster, Ave Maria, Credo in Deum, Credo in Spiritum*, avec le *Confiteor*

et de relever avant l'issue de l'escolle le *De profundis* avec l'oraison *Fidelium* sans que les deniers des dictes rentes soient divertis à aultre chose, ou l'instruction de la jeunesse cesseroit, veult le dict donateur le dict revenu estre pris par les gouverneurs de la table Dieu pour estre donné aux pauvres.

Le gouverneur de la table Dieu du dict Compiengne pour augmenter la fondation du dict collège, et ad ce que les bien-faicteurs de la dicte table Dieu soient participans aus dictes prières qui se font journallement au dict collège par les escolliers ont assigné pour l'entretienement des dicts régens la somme de quarante livres tournois par an dont l'estat de la dicte table Dieu est chargé.

Honorable homme maistre Claude Cronnier, procureur à Compiengne a donné au dict collège, la somme de quarante sols tournois de rente à prendre sur la maison Anthoine Saget, faisant le coing de la rue appellée la Salle Labbé, allant au marché au Bled, à la charge de chanter par les escolliers ung *Salve*, chacun an le jour Saint-Claude.

Damoiselle Barbe de Helrus, veuve de feu maistre Jacques de Barthellemy, vivant Escuier, seigneur de Bienville, a donné à la dicte ville pour l'entretienement du dict collège, quarante livres tournois de rente, faisant partye de cinquante livres tournois à prendre sur les héritiers maistre Pierre de Helrus de Beauvais pour raison de quoy il y a procès pendant et indécis au siège présidial du dict Beauvais.

Honorable homme maistre Anthoine Crin, ^{seigneur} seigneur des Tournelles, damoiselle Marye du Feu, sa femme, ont donné à la table Dieu de Compiengne, la somme de trois cens livres pour estre employé en rente et bailler la moitié d'icelle rente par chacun an pour subvenir à l'entretienement de la chapelle du dit collège et jeunes enfans orphelins à la charge

de dire par les dicts enfans par chacun dimenche issue de la messe le psalme de *De profundis*, ou une antienne à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marye et une collecte pour les trespasés et de faire dire par la dicte table Dieu chacun an le jour de Pasques une basse messe de la résurrection et dire l'antienne *Regina Celi* la collecte en verset et notté en la dicte chapelle, de la quelle somme le dict Crin tant en son nom et comme exécuteur du testament de sa dicte femme a faict délivrance au dicts gouverneurs de la table Dieu par contract du sixiesme aoust 1607.

